



CDFN FSU des 23 et 24 septembre 2014

4 pages EDUCATION

Calendrier 2014-2015

Education FSU

23 septembre

Commission éducation CDFN
Consultation socle commun

1^{er} octobre

Secteur éducation FSU
L'évaluation des élèves

8 octobre

Stage FPQE
Formation professionnelle,
Qualification, Emploi

12 novembre

Séminaire « disciplines » Institut
de recherche de la FSU

4 et 5 février

Stage formation des enseignants

11 et 12 février

Stage évaluation des élèves

29 janvier et 27 mai

Réunions du secteur éducation

Calendrier des consultations ministérielles

21 Septembre – 21 octobre 2014: socle commun de connaissance, de compétences et de culture

Demi-journée banalisée dans les écoles et les collèges, questionnaire ministériel individuel en ligne.

21 Septembre – 21 octobre 2014: nouveaux programmes pour la maternelle

Consultation collective des équipes de maternelle lors de la demi-journée banalisée pour le socle, remontées par voie hiérarchique.

8 au 12 décembre 2014 : conférence nationale sur l'évaluation des élèves

Confrontation entre professionnels de l'éducation, usagers et chercheurs.

Janvier 2015: conférence de consensus sur le redoublement

Organisée par le Conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO)

Premier semestre 2015: programmes de la scolarité obligatoire

Les programmes devraient être connus en janvier, les enseignants consultés au printemps, la publication avoir lieu en septembre 2015 pour une entrée en vigueur à la rentrée 2016.

Projet de socle : consultation des collègues

Le ministre Peillon a mis en place, comme le prévoyait la loi de refondation, le CSP (Conseil supérieur des programmes) qu'il a chargé de travailler à l'élaboration d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le CSP a publié le projet de socle en juin dernier, au terme d'un an de travail et de discussions, notamment avec les organisations syndicales. C'est à présent aux enseignants de donner leur avis sur le projet en question, et le MEN a répondu à la demande de la FSU, avec une consultation nationale des personnels de la maternelle au lycée.

Entre le 21 septembre et le 17 octobre, chaque école ou collège bénéficiera d'une demi-journée banalisée (dont l'organisation incombe aux services du Rectorat) pour favoriser les échanges collectifs ; la consultation en ligne (jusqu'au 22 octobre), quant à elle, se déroulera de façon individuelle.

La consultation portera sur le contenu du socle (qui se décompose en 5 domaines de formation), mais également sur l'évaluation et les questions qu'elle pose, de manière générale et en lien avec le socle (compensation d'un domaine à l'autre, modalités d'évaluation, compatibilité avec les diplômes nationaux - DNB, Baccalauréat,...). Ce texte est conçu comme un cadre général pour l'élaboration des futurs programmes de la scolarité obligatoire, c'est pourquoi il est soumis à consultation avant les programmes. Cette logique de travail, du général au particulier, ne facilite pas l'appropriation et le renseignement du questionnaire "socle" par les enseignants.

Néanmoins, la FSU se félicite qu'une telle consultation ait lieu : d'une part, c'est un moment important de réflexion et d'échanges au sein des collectifs de travail ; d'autre part, il faut conforter une vision ambitieuse des savoirs très éloignée de l'utilitarisme qui prévalait dans le socle Fillon de 2006, ainsi que le LPC qui l'accompagnait, massivement rejetés par la profession. Enfin, une telle consultation devrait être aussi l'occasion de faire évoluer un projet perfectible sur bien des points (évaluation, pertinence de certains domaines...), et de rappeler au MEN que, quel que soit le projet de socle, la satisfaction des revendications des personnels (postes, effectifs, conditions de travail et d'études,...) est primordiale pour sa mise en œuvre avec l'objectif de la réussite de toutes et tous.

Une rentrée 2014 difficile

S'il ne fallait retenir qu'un élément de la rentrée, ce serait celui des conditions de travail dans les classes. Dans le premier degré, le nombre moyen d'élèves par classe est de 25,8 en maternelle et de 22,8 en élémentaire, ce qui reste élevé comparé à de nombreux pays de l'OCDE. De plus, il y a des craintes sur la poursuite de l'embellie sur la scolarisation des moins de trois ans. En collège, 63% des classes comptent plus de 25 élèves. En lycée, 1/3 des classes de Seconde générale et technologiques sont à 35 élèves et plus. Et tous ces chiffres cachent des disparités géographiques et masquent de grandes difficultés locales. En lycée professionnel, il manque de nombreux enseignants dans les disciplines professionnelles ; 24,5 % des postes mis aux concours étant restés vacants. De fait, sur le terrain, les créations de postes n'ont guère de visibilité au quotidien dans les classes. L'ambition affichée du gouvernement de créer 7000 postes « Plus de maîtres que de classes », n'est honorée qu'à hauteur de 1725 aujourd'hui. Les 2 500 créations d'emplois d'enseignants du second degré au budget 2014 sont consacrées, pour l'essentiel, au rétablissement d'une décharge de service des stagiaires à hauteur d'un mi-temps à la rentrée 2014. Il reste donc moins de 1 000 emplois pour prendre en charge la hausse du nombre d'élèves, ce qui est insuffisant.

De son côté, l'enseignement agricole perd un peu partout des élèves, dans le public comme dans le privé, ce qui interroge sur les réformes en cours, et inquiète sur le devenir de structures peu chargées dans un contexte budgétaire contraint, alors que le monde agricole a besoin de professionnels bien formés.

Enfin les réformes en cours continuent de poser problème. La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaire dans le premier degré est confuse et chaotique. Des départements voient se multiplier des organisations différentes, les temps périscolaires sont gratuits ou payants, parfois même il n'y en aura pas. L'intérêt de l'élève n'a pas toujours primé face aux contraintes liées aux transports ou aux difficultés à financer. Cela n'est pas sans incidences sur les conditions de travail des élèves et des personnels : crédits en baisse, moyens en personnel (ATSEM, intervenants) supprimés. La généralisation du conseil école-collège va certainement poser des problèmes en l'absence de moyens et de bilan de l'expérimentation de l'an dernier. Il remonte en particulier du terrain une grande divergence des attentes entre le premier et le second degré vis à vis de ce cadre imposé, doublé d'un pilotage hiérarchique trop souvent prescriptif. Il demeure enfin des attentes. En collège, le livret personnel de compétence est toujours en vigueur, bien qu'il soit dénoncé par l'ensemble de la communauté éducative. Les lycées continuent de demander des bilans sans faux-semblant des réformes des trois voies, tant du point de vue des structures que des programmes et de leur évaluation au baccalauréat.

Maternelle La consultation sur les projets de programmes maternelle et de socle commun de connaissances, de compétences et de culture aura lieu entre mi-septembre et mi-octobre sur des demi-journées banalisées.

Les programmes maternelle proposés à la consultation des enseignants marquent des évolutions significatives par rapport aux programmes de 2008 : retour à un cycle 1 entier, recul de la primarisation et de l'aspect mécanique des apprentissages et pratiques centrées sur les besoins de l'enfant. La maternelle retrouve sa place de lieu premier de lutte contre les inégalités. Donner envie aux enfants, tous capables d'apprendre et de progresser, leur manifester confiance et respect, leur offrir un cadre sécurisant et stimulant, définir des objectifs ni prématurés ni anticipés, constituent des principes que nous partageons.

On retrouve ces valeurs dans "apprendre ensemble pour vivre ensemble" qui constitue la chapeau le l'ensemble des programmes.

Mais le projet est parfois trop ambitieux dans ses attendus, il souffre d'imprécisions ou de difficultés à entrevoir sa déclinaison dans les pratiques de classe. D'autre part le risque de voir revenir une prescription descendante de l'élémentaire n'est pas complètement écarté. Il sera nécessaire de bien clarifier ce qui relève de programmes ou de recommandations et d'offrir des déclinaisons pratiques. Se pose aussi la question de l'évaluation en fin de cycle. Ce projet généreux qui donne à penser l'école maternelle autrement ne pourra se faire sans des formations solides et des effectifs adaptés aux lieux et à l'âge des enfants.



Education prioritaire : les enjeux de la réforme

Le calendrier de la réforme de l'éducation prioritaire se poursuit à cette rentrée. Préparée par V Peillon, signée par B Hamon, la circulaire du 4 juin 2014 « refondation de l'EP » est mise en œuvre par N Vallaud-Belkacem : 102 collèges REP+ dits « préfigurateurs », avec les écoles de leur secteur, expérimentent dès cette rentrée la réforme de l'éducation prioritaire. 350 REP+ et 733 REP sont prévus à la rentrée 2015. Le classement REP ou REP+ sera effectué au niveau rectoral à partir de critères sociaux *et scolaires* proposés par le ministère. La liste définitive, équivalente en volume à celle d'aujourd'hui, sera arrêtée par le MEN avant les opérations de préparation de la rentrée. Compte tenu des difficultés sociales que traverse le pays, il aurait été légitime que son périmètre soit élargi.

Différents dispositifs doivent s'y développer, en priorité dans les REP+ : scolarisation des moins de 3 ans et « plus de maîtres que de classes » dans le primaire, journée continue jusqu'à 16h30 pour les élèves de 6^e, accompagnement numérique personnalisé « D'Col »,... L'allègement de service des enseignants (18 demi-journées dans les écoles, pondération des services de 1,1 dans les collèges) est mis en place dans les 102 REP+ dès cette rentrée. C'est une reconnaissance importante de la pénibilité spécifique de l'enseignement en EP. Loin des pratiques managériales et concurrentielles développées précédemment, notamment dans les ECLAIR, ce temps libéré doit être utilisé à l'initiative des personnels.

Un plan de formation continue est annoncé pour les personnels, et en priorité ceux des réseaux d'EP. C'est une nécessité constamment affirmée dans les débats de la refondation de l'école, et avec la formation initiale une condition incontournable de la réussite de la refondation. D'autres mesures sont prévues, qui concernent notamment les indemnités des personnels et le climat scolaire.

La FSU restera vigilante au respect de l'ensemble des engagements pris par le ministère, tant sur les exigences et ambitions pour les élèves de l'EP que sur les conditions de travail, la reconnaissance et la formation des personnels.

SEGPA – EREA

Le chantier SEGPA se poursuit cette année. La FSU y avait défendu l'an dernier la nécessité de conforter ces structures, dès la classe de 6^{ème}, tout en permettant de la souplesse pour les élèves, qui doivent pouvoir fréquenter des classes ordinaires dès lors que cela peut leur être profitable, mais aussi profiter d'une inclusion progressive en SEGPA pour ceux qui en relèvent mais sont scolarisés en classe ordinaire de 6ème.

Le ministère a ouvert le 16 septembre la discussion sur l'avenir des EREA (Etablissements régionaux d'enseignement adapté, dont le statut est celui des EPLE). Le travail portera sur les volets pédagogique et éducatif, l'orientation des élèves et les missions des personnels. Il devrait avoir abouti en février 2015. La FSU se félicite que la situation des EREA, qui, pour reprendre une expression du rapport de l'Inspection générale, « n'ont pas fait depuis longtemps l'objet d'une attention nationale soutenue » fasse l'objet d'un groupe de travail spécifique. En effet, ces dernières années, de nombreux conflits sont apparus, que ce soit sur les missions des personnels, le fonctionnement, les postes, les départs en formation...

La FSU sera attentive à ce que la réflexion soit menée dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des élèves qui sont accueillis dans ces structures, dans le respect des conditions de travail et des qualifications des différents personnels, et non, comme cela a parfois été le cas dans le passé pour réaliser des économies et récupérer des postes.

Apprentissage / enseignement professionnel

La rentrée en LP est marquée par des problèmes de postes non pourvus, par le fait que 2/3 des stagiaires ne bénéficient pas des 9H de décharges et surtout, qu'aucune mesure concrète n'a été mise en place pour améliorer les conditions de travail des collègues et d'études des élèves. Le SNUEP-FSU dénonce la prise en charge et la promotion de l'apprentissage par le ministère de l'EN, qui va amplifier encore les difficultés dans les établissements - mixer les publics et les parcours implique une surcharge de travail importante pour les personnels mais aussi des inégalités réelles entre les élèves. Dans un contexte où le ministère affiche une volonté de lutter contre le décrochage scolaire, le SNUEP-FSU revendique la promotion et des moyens pour l'EPP sous statut scolaire. Car, contrairement à l'apprentissage, cette voie de formation a fait la preuve de son efficacité. Il faudrait néanmoins une réflexion approfondie sur l'orientation car les affectations d'élèves par défaut, c'est-à-dire dans des filières qu'ils/elles n'ont pas choisies, participent fortement au décrochage ; il faudrait aussi repenser en profondeur la certification, les contenus d'enseignement et les dispositifs dits d'accompagnement. Il est indispensable aussi de rendre de nouveau possible des parcours en 4 ans. Pour le SNUEP-FSU, le service public d'Education est la seule voie de formation qui permet à tous les élèves, sans discrimination, d'élever leur niveau de qualification et d'acquérir une culture commune pour une meilleure insertion professionnelle et/ou poursuite d'études. Promouvoir l'EPP sous statut scolaire plutôt que l'apprentissage est un choix politique, le seul en cohérence avec les objectifs affichés concernant entre autre la prévention du décrochage.

Les nouvelles de la rentrée du Sup

Profitant de la présence (exceptionnelle !) de G. Fioraso devant le CNESER le 15 septembre, le SNESUP-FSU a dressé un réquisitoire de réduction des dépenses publiques, aggravée, dans l'ESR, par les réformes imposées et précipitées et demandé des mesures d'urgences.

- ⤴ Concernant les regroupements d'universités, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche (COMUE), qui auraient du être tous validés avant le 22 juillet selon la loi, 5 d'entre eux seulement sur les 20 annoncés ont été examinés au CNESER à ce jour et tous rejetés, comme ils l'ont aussi été par les Comités Techniques des établissements. Le ministère doit reconnaître l'échec de cette mise en œuvre imposée et précipitée et décréter un moratoire pour permettre une révision de la loi et donner à la communauté le temps de bâtir de vrais projets de coopération en recherche et en formation.
- ⤴ La rentrée dans les universités se révèle très difficile : l'afflux d'étudiants (notamment scientifiques) se heurte au manque d'enseignants, de salles et conduit à remplir les groupes au delà du « pédagogiquement correct », à instaurer des quotas d'accueil, à réduire les volumes horaires, alors que de nouveaux gels de postes s'annoncent déjà par dizaines. Dans ce contexte, la sortie du décret statutaire, qui maintient la « modulation des services » fait peser de lourdes menaces sur les collègues, les heures complémentaires, coûteuses, risquant fort d'être transformées en services gratuitement modulés à la hausse.
- ⤴ Baisse dramatique des emplois scientifiques statutaires, recherche étroitement pilotée par la course aux financements sur projets, scandale du Crédit Impôt Recherche (6 Mds€ en 2014, la moitié du budget ESR !) : à l'initiative notamment des élus FSU, la communauté se mobilise (réunion de directeurs de laboratoire le 24 septembre pour discuter d'une éventuelle grève administrative, initiative Sciences en marche arrivant à Paris le 17 octobre).

Formation des enseignants

La communication du ministère, axée sur l'augmentation des recrutements et la re-création d'une formation pour les stagiaires, ne compense pas les voix très nombreuses qui s'élèvent pour critiquer la réforme de la formation des enseignants. Comment pourrait-il en être autrement avec des formations amputées de 30% et tant que les stagiaires seront considérés comme des moyens d'enseignement ? En cette rentrée 2014, les conditions d'études et de travail des étudiants, stagiaires, formateurs et tuteurs, les moyens dont disposent les ESPE au regard des contraintes qui pèsent sur elles, ne sont pas compatibles avec l'objectif de « refonder l'école ».

La crise de recrutement est réelle et profonde. 7000 postes ont été perdus aux concours 2013 et 2014. Et le déplacement du concours en fin de M1 n'y a rien fait. Nier cette évidence, comme le fait le ministère, n'est ni sérieux, ni réaliste. En réalité, on ne résoudra pas cette crise sans :

- Donner aux ESPE les moyens d'une formation de qualité. Dans le cadre de la LRU, de l'austérité budgétaire et en l'absence d'un réel cadrage national, les ÉSPÉ ont perdu beaucoup de moyens et ne peuvent correctement faire face à l'arrivée d'un grand nombre de stagiaires et à la petite augmentation de M1.
- une revalorisation financière et sociale des enseignants, en particulier les enseignants débutants, à l'inverse de la baisse de la rémunération des stagiaires à cette rentrée,
- des pré-recrutements dès la Licence, dont la forme doit faire l'objet de négociations,
- des conditions d'affectations « décentes » pour les FS lauréats des concours

La FSU continue à porter ces exigences, avec les étudiants, stagiaires et personnels auprès du ministère de l'ENESR. Elle demande également une concertation sérieuse sur le rapport master/concours/titularisation. Bien que consciente de la lassitude des personnels face à cette succession de réformes de la FdE, la FSU continue à demander la remise à plat de celle-ci.

